

La pré-demande sur internet (<https://ants.gouv.fr>) de **MOINS DE 6 MOIS**

Pour la remplir, il faudra :

- **Connaître les noms et prénoms, date et lieu de naissance des parents**

Attention : la pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie pour le créer.

- Après la saisie des informations, imprimez le document avec le QR Code ou le numéro de la « Pré-demande de carte d'identité » : ils sont **indispensables** à la mairie.

Vous devez obligatoirement vous présenter avec le justificatif de pré-demande lors de votre inscription

- 1 Timbre fiscal dématérialisé**
- | | |
|----------------------------------|-----|
| Pour un adulte (+ de 18 ans) : | 86€ |
| Un adolescent (de 15 à 17 ans) : | 42€ |
| Un enfant (de 0 à 14 ans) : | 17€ |



1 Photographie d'identité en couleur récente (moins de 6 mois) de format 3.5 x 4.5 cm.

2 justificatifs de domicile de moins d'UN AN à votre nom : ORIGINAL

Pour les personnes majeures : en cas d'hébergement au domicile d'un tiers (y compris les parents, présentez les documents suivants :

- Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- L'original de la carte d'identité de l'hébergeant
- Une attestation sur l'honneur précisant la date de début de l'hébergement.

Le passeport à renouveler : ORIGINAL + photocopie.

Si 1^{ere} inscription d'un nom d'usage (nom marital ou autre...) **copie intégrale de l'acte de mariage ou acte de naissance de moins de 3 mois** avec l'inscription de la mention correspondante.

Déclaration de PERTE (remplie en Mairie) ou de VOL (gendarmerie ou commissariat)

- Fournir **IMPERATIVEMENT** un EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois

Pour un mineur : **Le livret de famille** : ORIGINAL + Photocopie

En cas de séparation ou de divorce des parents, présenter **la décision de justice** : ORIGINAL + Photocopie

CAS PARTICULIERS

En cas de non présentation d'un titre d'identité sécurisé, carte d'identité plastifiée ou passeport :

Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation complète de moins de 3 mois :

- Né(e) en France ou en Métropole : à la Mairie de votre lieu de naissance.
- Né(e) dans un département ou un territoire d'outre-mer : à la Mairie de votre lieu de naissance ou au ministère de l'outre-mer- Service état civil- 27 rue Oudinot- 75700 PARIS
- Né(e) à l'étranger : au Ministère des Affaires Etrangères- 11 rue Maison Blanche- 44941 NANTES Cedex 9 ou <http://www.diplomatie.gouv.fr/etatcivil/demande.html>



Horaires d'ouverture de la Mairie :

VILLE
DE
02470 NEUILLY SAINT FRONT

Lundi, Mercredi, jeudi :
09h00-12h00 et 13h30-17h00

Mardi :
09h00-12h00 et 13h30-17h30

☎ 03 23 71 02 25
mairie.neully.aisne@wanadoo.fr

Vendredi et Samedi :
09h00-12h00


PASSEPORT

La présence du demandeur (y compris les mineurs) est OBLIGATOIRE





PHOTOS CONFORMES
DOCUMENTS OFFICIELS

CONSIGNES À RESPECTER





1. VÉRIFIEZ LA PROPRETÉ DE LA VITRE
2. TENEZ-VOUS DROIT
3. VISAGE DÉCOUVERT
Pas de mèche sur le front - oreilles et cou dégagés


NON



OUI


4. TÊTE NUE
Pas de chapeau, serre-tête ou barrette


NON



OUI


5. LES CHEVEUX NE DOIVENT PAS SORTIR DU CADRE


NON



OUI


6. PAS D'ACCESSOIRES
Pas de lunettes, boucles d'oreilles ou piercing


NON



OUI


7. VISAGE DE FACE, YEUX OUVERTS, DANS L'OVALE
du menton au sommet du crâne


NON



OUI

8. REGARDEZ DEVANT VOUS SANS SOURIRE
Bouche fermée, visage neutre


NON


OUI

9. APPORTEZ LA PLANCHE COMPLÈTE À VOTRE MAIRIE



*Veillez prendre Rendez-Vous
au 03.23.71.02.25*

Rendez-Vous le Mardi et Mercredi

En cas d'imprévu ou de retard,
Merci de prévenir la Mairie

Lors du Rendez-Vous, le demandeur doit
être en possession de TOUS les
documents demandés.

**Tout dossier incomplet
ne sera pas pris en
compte.**